



**Pour extrait conforme  
du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Santec**

**Séance du  
Conseil Municipal  
Du 6 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

### PRET DE LA SONO PORTATIVE COMMUNALE

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

DETAIL DU MATERIEL CONCERNE :

- 1 Ampli A 250 – 100 V 2 X 200 W
- 1 pré ampli M 15 (5 voies micros + 2 voies stéréo)
- 1 Micro HF act 3 – main
- 1 lecteur CD/USB – CD 15
- 2 enceintes titan 12 – 200 w
- 2 cordons 20 mètres + 2 pieds d'enceintes

Dépôt d'un chèque de caution de **1000 Euros** à la réservation, qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable communal.

Il sera également demandé de fournir une attestation RC couvrant la valeur à neuf de l'équipement.

### CAMPING MUNICIPAL :

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

par jour (T.T.C.- DOUCHE COMPRISE)

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Adulte et enfant de + de 2 ans	2.80	2.90	2.90
Emplacement tente	2.20	2.30	2.30
Véhicule motorisé	1.70	1.80	1.80
Enfant de moins de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Garage mort	9.60	9.60	9.60
Branchement électrique	3.30	4.00	4.40
Jeton lave linge	4.60	5.00	6.00
Emplacement camping car	7.00	7.50	8.00
Groupe utilisant le camping hors saison avec eau chaude (forfait minimum : 77.00 Euros.)	2.60	2.80	2.80
Facturation pain, viennoiserie à l'unité	0	1.00	1.00
Emplacement caravane	4.00	4.20	4.20
Animal	1.60	1.90	2.50
pour 1 nuitée, pour 1 enfant ou 1 adulte encadrant, en centre de vacances et de loisirs (tout compris : emplacement tente, branchement électrique), (le stationnement de véhicule sera facturé 1.60 euros par véhicule et par nuit)	3.90	4.40	4.40
Tarif partenarial « rêves de mer », « EPAL » : pour 1 nuitée, (1 personne, 1 emplacement + électricité°)	3.80	4.30	4.30
Travailleurs saisonniers sur la commune	2.20	2.30	2.30
Taxe de séjour fixée par la Haut Léon Communauté	Montant HLC	Montant HLC	Montant HLC

### REDEVANCE CAMPING CARAVANING SUR TERRAIN PRIVE

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Redevance camping – caravaning ( <b>par mois déclaré</b> ) et par emplacement ( en l'absence du déclaration, il sera facturé 180 euros pour la saison estivale)	60.00	70.00
Redevance HLL ( <b>à l'année</b> ) (pour les propriétaires ne payant pas de taxe foncière à santec)	240.00	250.00